

COMPTE-RENDU
DES CONSEILS PORTUAIRES
DU 15 DECEMBRE 2023

PRESENTS :

Conseil Portuaire du Linkin

| | |
|-------------------------|--|
| CUVILLIER Yannick | Adjoint au Maire |
| COLIN Yann | Président de la Société des Régates |
| MANGEL Camille | Président de l'Association des Plaisanciers du Linkin |
| DELVAUX Yann | Représentant des usagers |
| PIERRE Jacques | Représentant des usagers |
| ROPARTZ François-Xavier | Représentant des usagers |
| LE BANNER Benoît | Représentant des professionnels du nautisme, Nauti-Breiz |

Conseil Portuaire de Ploumanac'h

| | |
|----------------------|--|
| LÉON Erven | Maire de Perros-Guirec |
| GUEGAN Yannick | Président Association des Plaisanciers de Ploumanac'h |
| LE MEUR Jean-Charles | Représentant des usagers |
| REMOND Jean-Luc | Représentant des usagers |
| LEMERCIER Frédéric | Représentant des professionnels du nautisme, Bretagne Marine |
| LE VERGE David | Représentant des professionnels de la pêche |

Conseillère Départementale

| | |
|----------------------|---|
| DRONIOU Marie-Louise | Conseillère Départementale (titulaire) |
| GUILLOU Marie-Annick | Conseillère Départementale (suppléante) |

Représentants du Personnel Portuaire

| | |
|-------------------|------------------------|
| GUEGAN Ann-Katell | Directrice d des Ports |
| LE LAIT Christian | Agent portuaire |

Assistaient également à la réunion :

| | |
|----------------------|--|
| CLAVEAU Vincent | Directeur Général Adjoint des Services |
| BODIN-DESJARDIN Anne | Responsable administrative des ports |

ABSENTS EXCUSES :

| | |
|--------------------|--|
| GALHAUT Didier | Représentant des professionnels de la pêche |
| PASQUIERS Franck | Représentant des usagers |
| M. Le Représentant | Direction Départementale des Territoires et de la Mer |
| M. Le Représentant | CCI |
| GEFFROY Erwan | Représentant de la société Armor Navigation |
| LEMERCIER Frédéric | Représentant des professionnels du nautisme, Bretagne Marine |

Monsieur Le Maire salue l'Assemblée et donne la parole à Yannick CUVILLIER.

ORDRE DU JOUR :

- Débat d'Orientation Budgétaire 2024
- Tarifs 2024
- Questions diverses des CLUPP du Bassin à flot et mouillages ainsi que Ploumanac'h.

Des nouveaux membres des CLUPP (Comité Local des Usagers Permanents de la Plaisance) pour le Bassin à flot/mouillages et pour le port de Ploumanac'h ont été élus en mai 2023. Monsieur le Maire les invite à se présenter :

Pour le bassin à flot et les mouillages : Monsieur DELVAUX, Monsieur PIERRE et Monsieur ROPARTZ titulaires du CLUPP.

Pour le port de Ploumanac'h : Monsieur LE MEUR et Monsieur REMOND (Monsieur PASQUIERS élu au CLUPP et excusé pour ce Conseil Portuaire).

Monsieur GUEGAN, Président de l'Association des Plaisanciers de Ploumanac'h, Monsieur MANGEL, Président de l'Association des Plaisanciers de Perros-Guirec, Monsieur COLIN, président de la Société des Régates de Perros-Guirec, Monsieur LE BANNER de Nauti-Breiz représentant les chantiers de Perros-Guirec et Monsieur LEMERCIER de Bretagne-Marine représentant les chantiers de Ploumanac'h, Monsieur LE VERGE, représentant des pêcheurs de Ploumanac'h.

Et Mesdames DRONIOU et GUILLOU du Conseil Départemental des Côtes d'Armor.

Yannick CUVILLIER demande s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu avant de présenter le Débat d'Orientation Budgétaire 2024 des ports. Aucune remarque n'ayant été formulée, le Compte-rendu est validé.

L'année 2023 a été pour les ports de Perros-Guirec synonyme de travaux, de structuration et de préparation en vue des chantiers prévus pour l'année 2024 et ceci dans divers domaines :

BILAN 2023

SECURISATION

- Commande d'un audit portant sur l'électricité de l'ensemble des pontons et sur le coffret principal situé dans les jardins de la capitainerie.
 - Travaux de conformité électriques réalisés sur l'ensemble des pontons puis sur le coffret de comptage principal.
- Le tout pour un total de 30 000 €

TRAVAUX RENOVATIONS – AMELIORATIONS

- Des travaux sur le môle de pêche ont consisté au rabotage et la mise en œuvre d'un nouvel enrobé sur le parking de la pêche. Ceci répond à la demande des pêcheurs professionnels d'avoir un peu de confort et de meilleures conditions de travail. Un marquage au sol sera réalisé fin décembre début janvier 2024 afin d'organiser cette zone, chaque pêcheur aura sa zone.
- La transformation de la salle du rez-de-chaussée de la capitainerie pour y installer les vestiaires

et la salle de vie. Trois stationnements sont ainsi récupérés sur le parking arrière avec l'enlèvement du bateau modulaire.

- Des travaux divers ont été réalisés sur les mouillages, les pontons et les sanitaires soit en prestations extérieures, soit en régie.

ETUDES

- Les études sédimentaires et le cadrage préalable au projet de rétablissement des profondeurs du port de Ploumanac'h ont été menés pour un montant de 5 574 € HT.

ZMEL

- La Commune bénéficie d'un nouvel arrêté relatif à la concession d'occupation du domaine public maritime pour une durée de 15 ans concernant les zones de mouillages de la commune (un seul arrêté) aux lieux dits « Trestraou », « Pors ar Goret », « les Arcades » et « Terre-plein de la Douane ».

Total des mouillages : 123 mouillages plaisance et 5 mouillages pour navires de commerce (les mouillages du Linkin ne sont pas comptés dans le total).

ACHATS

Les ports de Perros-Guirec ont réalisé en 2023 quelques acquisitions :

- Un bateau type Linder 400 Sportsman équipé d'un moteur Yamaha F6 pour Ploumanac'h.
- Un nettoyeur haute pression à eau de mer pour une utilisation par les agents portuaires et proposé à la location à la demi-journée pour les usagers.
- Le remplacement de la chaudière gaz de la capitainerie.

ACCUEIL COMMERCIAL : une attention particulière a été portée sur le développement commercial des ports de Perros Guirec. Un premier travail sur l'accueil a été mené par :

- La mise en place de pochettes de bienvenue aux clients des ports (codes sanitaires, wifi, plan, agenda, guide pratique) et rencontres avec les plaisanciers en tant qu'Ambassadeurs de la Ville...
- L'adhésion au programme « Je navigue, je trie », 100% dédiée à la prévention des déchets marins, qui permet aux ports d'offrir à leurs plaisanciers un dispositif complet de collecte des déchets ainsi qu'un distributeur de sacs d'ordures ménagères. Cela a permis d'offrir des cabas réutilisables, réservés au tri des déchets recyclables et de leur donner accès, en libre-service, à un distributeur de sacs-poubelle (30L), installé à côté du ponton Saint Paul, pour les déchets non recyclables des plaisanciers. Une grande poubelle de recyclage a également été installée dans les jardins de la Capitainerie.
- La création d'un emplacement PMR devant la capitainerie.
- L'adhésion au portail d'Alizée Soft permettant une optimisation du travail administratif et de la relation avec les usagers (suivi documentaire et paiement en ligne).

ASSOCIATION DES PORTS DE PLAISANCE DE BRETAGNE (APPB)

- Les ports de Perros-Guirec ont poursuivi leur présence au sein du réseau par une participation régulière aux réunions : journées techniques, réunions de bassin, Assemblée générale, conseils d'administration. Dernièrement les agents se sont rendus à Saint-Malo pour une présentation sur l'entretien des pieux.

COMITE LOCAL DES USAGERS PERMANENTS DES PORTS (CLUPP)

- Les nouveaux membres du CLUPP aux ports de Ploumanac'h et du Bassin à Flot le 25 mai 2023 (durée du mandat 5 ans) ont été élus.

RESSOURCES HUMAINES : les ports de Perros-Guirec ont connu en 2023, dans ce domaine, une activité importante :

- L'arrivée de la Directrice et de deux agents portuaires
- La mise en place d'un nouvel organigramme : un chef d'équipe des agents portuaires et une responsable accueil et régisseuse.
- Le remplacement de l'agent d'accueil à temps complet par un mi-temps
- La formation « grutier » pour 4 agents portuaires. Toute l'équipe est dorénavant formée.
- La formation « permis côtier » pour un agent portuaire, Pierre-Heol DUBOIS.
- La formation « Habilitation électrique » pour toute l'équipe des agents portuaires
- La mise en place d'une astreinte opérationnelle en plus de l'astreinte sécurité : le numéro d'astreinte est affiché sur la porte de la Capitainerie, il s'agit du numéro de l'élu d'astreinte qui juge l'importance du problème afin de faire déplacer l'agent ou pas.
- D'avril à fin septembre un agent portuaire est de permanence à Ploumanac'h en matinée. Des saisonniers sont présents l'été à Ploumanac'h et au bassin à Flot.

STATISTIQUES :

Occupation des ports (décembre 2023) :

- **Bassin à flot** (total : 612 postes d'amarrages) dont 40 réservés aux visiteurs

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|------------------|------|------|------|------|------|------|
| Contrats annuels | 378 | 374 | 384 | 402 | 397 | 394 |

Constat d'une légère baisse des contrats annuels (- 3 unités) par rapport à 2022.

Le taux d'occupation est de 69 %. (572 emplacements/394 contrats + 20 contrats d'hivernage)

- **Zones de mouillages**

Trestraou/Pors ar goret/Arcades/la Douane : 128 mouillages dont 5 navires à passagers

Linkin : 179 mouillages

Soit 307 mouillages dont 176 mouillages occupés soit 48 % de taux d'occupation.

- **Le port de Ploumanac'h** conserve sa liste d'attente, avec ses 226 places à flots et 130 places à l'échouage.

Soit au total 356 emplacements dont 16 réservés aux visiteurs

283 contrats / 340 emplacements soit un taux d'occupation de 83 %.

- **Manutentions 2023 :** une activité manutentions identique à 2022

BILAN DE SAISON :

➤ **BASSIN A FLOT**

D'avril à septembre 2023/2022 : 677 bateaux ont été accueillis (+30%) représentant 2 336 nuitées (+53%)

En raison d'une météo exécrable fin juillet / début août : le choix des plaisanciers a été de rester à l'abri au port.

La clientèle britannique est de retour dans les ports bretons.

Point d'informations touristiques de la capitainerie :

1585 demandes d'infos au mois de juillet

2179 demandes d'infos au mois d'août

Location des vélek tro

D'avril à Septembre 2023/2022 : location de 170 vélos (-4%)

➤ **PORT DE PLOUMANAC'H** : il est noté une baisse sensible des navires accueillis.

D'avril à Septembre 2023/2022 : **217 bateaux accueillis (-23%) et 2265 nuitées (+5%)**

Il est constaté des escales longues en majorité (locaux – résidents secondaires) plutôt que des passages.

Les raisons peuvent être le manque de services (carburant, commerces, wifi, servitudes (...)) par rapport au bassin à flot et la tarification.

M. GUEGAN indique qu'en dehors de juillet et août il y a eu un certain nombre de navires qui sont venus passer la nuit sans payer par manque d'encaissement avant leur départ.

BILAN CHIFFRE – réalisé au 5 décembre 2023 et projection au 31 décembre 2023

Le budget des ports à fin 2023 devrait être excédentaire d'environ 100 000, 00 € en fonctionnement, malgré des charges de fluides en forte hausse.

Ainsi, en dépenses (Estimation) :

le chapitre 011 – charges à caractère général atteindra 400 000,00 €,

le chapitre 012 – charges de personnel atteindra 350 000,00 €.

Un total des dépenses d'exploitation de 1 120 000,00 € environ.

Pour ce qui est des recettes en 2023 sur la section de fonctionnement (Estimation) :

Le chapitre 70 Ventes : 953 000,00 €

Le chapitre 75 autres produits : 145 000,00 €

Un total de recettes d'exploitation de 1 240 000,00 € environ.

En termes de recette, ci-après la répartition des prestations en euro et en % :

| Prestation | Montant | % |
|---------------------|----------------|----------|
| BAF Linkin | 696 895,40 | 62% |
| Ploumanac'h | 227 672,57 | 20% |
| Mouillages | 90 698,95 | 8% |
| Manutentions | 93 637,06 | 8% |
| Veлектро | 6 718,00 | 1% |
| Total | 1 115 621,98 | 100% |

SECURISATION ET DEVELOPPEMENT

- **UNE NOUVELLE PORTE AUTOMATISEE D'ACCES AU BASSIN A FLOT** (largeur 12 m)
Le début des travaux de la nouvelle porte est prévu début février pour une livraison à l'automne. L'entreprise retenue est CHARIER, le maître d'œuvre CETIA/ISL.

- 1/ Construction d'une porte basculante en parallèle de la porte existante et
- 2 / Neutralisation de la porte d'accès actuelle

L'implantation de la base vie et une partie du stockage des matériaux s'effectuera rue de la jetée, une grue sur tour occupera une partie de l'aire de manutention.

La section investissement du budget des ports sera impactée par cette opération exceptionnelle d'un montant de 2 604 000 € HT (dont : AMO et Moe pour 184 000 € - divers : 2 000 € et travaux : 2 418 510,49 € HT).

Le financement de l'ouvrage est supporté par un emprunt sur 40 ans, d'un montant de 1 900 000,00 € et soutenu par des aides publiques à hauteur de 533 000,00 € (des demandes de subventions sont toujours en cours pour 300 000,00€ supplémentaires).

Des dépenses d'investissements sont prévues afin d'entretenir, remplacer, sécuriser les installations, optimiser la gestion de l'énergie, et apporter des nouveaux services aux usagers.

Des subventions à hauteur de 40% peuvent être obtenus via le CEREMA en ce qui concerne les actions environnementales telles que l'installation des bornes électriques et les actions « ports propres ».

Ces projets d'investissements pour un montant de 185 000,00 € concernent en particulier en 2024 :

- La mise en place de bornes électriques ;
- Les portails (accès aux pontons Saint Paul/Stella Maris et visiteurs ainsi que sur le DIXI) ;
- La protection cathodique et pieux, le sablage ;
- La borne de Parc ar Bivic à Ploumanac'h ;
- L'installation de 2 webcams visio environnement au Bassin à Flot et à Ploumanac'h ;
- L'achat de bers ;
- L'acquisition d'un barrage absorbant anti-pollution et kit pollution
- Démarche ports propres ;
- Fourniture et installation d'un autocommutateur – nouveau standard accueil et messagerie

En parallèle, un plan pluriannuel d'entretien des bassins est prévu en 2024 au sein du budget de fonctionnement : renouvellement des bouées, de chaînes, d'haltères, guirlandes, amélioration des pontons, des catways et renforcement des services. Ce budget restera identique à celui de 2023.

En 2025 et 2027, les pontons Yvonna, puis Louisiane seront remplacés. Ces investissements seront financés par l'apport de nouveaux contrats.

Par ailleurs, une réflexion est menée sur la mise en place d'une borne de recharge rapide dédié aux bateaux électriques. De plus en plus de ports en font l'acquisition via les compétences et l'ingénierie un prestataire et attire d'autres plaisanciers et professionnels.

ETUDES ET TRAVAUX

➤ **DRAGAGE A PLOUMANAC'H**

Il est envisagé le lancement de la maîtrise d'œuvre avec la réalisation de l'Avant-Projet et la phase préparatoire des travaux en 2024, une préparation de chantier à l'automne et le début des travaux en décembre 2024.

Trois phases de prélèvements sont prévues pour enlever 15 000 m³ de sédiments, la première phase de dragage devrait être effective fin janvier 2025.

Un terrain pour le séchage des sédiments en première phase est en cours de validation.

Le plan de financement est en cours de réalisation et les contacts pour l'octroi d'aides publiques sont également activés.

| BUDGET PREVISIONNEL RETABLISSEMENT DES PROFONDEURS - PLOUMANAC'H | 2024 | 2025 <i>1ere phase prélèvement de 5000 m³</i> |
|---|-------------|--|
| Diagnostic et prélèvements complémentaires | 4 000 € | |
| Rédaction dossier réglementaire | 44 910 € | |
| Rétablissement des profondeurs (estimation) | | 500 000 € |

Monsieur Le Maire constate une accélération de l'envasement en 8 ans. Ce sont des sédiments naturels. Une des explications pourrait être que les vedettes d'Armor Navigation ne font plus de rotations dans le port comme avant la Covid, depuis 2020 elles font un autre circuit. Il y avait entre 400 et 500 passages par an auparavant. Une géologue consultée pense que cet envasement ne peut venir des de la vallée et des carrières, celles-ci étant équipées de bacs de rétentions.

Monsieur Le Maire indique qu'un terrain de 7000 m² a été trouvé, il pourra être loué pour entreposer les sédiments. Il reste à le préparer afin qu'il soit bien plat. Seront programmés 3 opérations en maximum 6 ans pour un volume de 15 000 m³. Il faut néanmoins identifier les causes de l'envasement du port afin de ne pas renouveler l'opération par la suite.

Les sédiments phase 1, après période de séchage pourraient combler l'extension du quai du centre nautique à Trestraou.

M. Le Meur émet d'idée de modifier le mur afin d'y insérer une vanne de chasse afin de procéder à une chasse naturelle tous les hivers.

ACCUEIL – COMMERCIALISATION : un effort particulier sera porté sur la politique de commercialisation, en vue de développer nos bassins et accroître le nombre de contrats par :

- La création d'une stratégie commerciale et une redéfinition de la politique de commercialisation des ports plus dynamique, afin d'acquérir de nouvelles parts de marchés et augmenter le nombre de contrats, tout en développant de nouveaux services.
- La réalisation de supports de communication et d'actions commerciales en partenariat avec l'Office de tourisme et avec d'autres ports.
- L'amélioration de la politique d'accueil des plaisanciers en continuant la distribution de pochettes de bienvenue et l'invitation aux usagers à adhérer aux gestes propres.
- La formation « accueil » dans les ports sera instaurée pour toute l'équipe, avec des partages d'expériences et visites dans d'autres ports en Bretagne.

RESSOURCES HUMAINES

- Une réflexion est en cours sur l'organisation du service avec la livraison à l'automne de la nouvelle porte automatisée. Cette automatisation permettra une optimisation des ressources humaines avec une nouvelle répartition des missions en période estivale et/ou hivernale. Une

étude financière est également menée pour envisager des gains avec l'arrivée de ce nouvel outil.

- FORMATIONS : en 2024, une attention particulière se fera sur la formation « accueil des plaisanciers dans les ports ». Le suivi individuel de formation et le renouvellement des formations techniques sera réalisé également. Pour rappel, en 2023, de nombreuses formations ont été réalisées (grutiers, caces chariot élévateur, habilitation électriques).

ESKALE D'ARMOR :

- La commune de Perros-Guirec a étudié l'intégration de ses ports au sein de la SPL Eskale d'Armor. A ce stade, des points de blocage subsistent et les discussions restent en cours.

Monsieur Le Maire rajoute que l'intégration ne se fera pas au 1^{er} janvier 2025. Eskale d'Armor a été créée en 2021. A l'origine de la création de la SPL, le Conseil Départemental par l'intermédiaire du Vice-Président Monsieur Jean-Yves DE CHAISEMARTIN avait proposé au Maire de Perros Guirec que la Ville acquiert une part pour amorcer l'opération.

TARIFS 2024 :

Une hausse sur les tarifs des ports est prévue à hauteur de :

- 7.6% pour le Bassin à flot,
- 6.2% pour le port de Ploumanac'h,
- 3.5% pour les mouillages,
- 0% pour les manutentions.

Ces augmentations sont prévues pour faire face à l'inflation, aux hausses salariales, et aux différents aménagements liés à la sécurité et aux dépenses d'énergie. De manière générale, aucun investissement ne sera acté sans disposer d'une recette pour le financer.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEILS PORTUAIRES DE PRENDRE ACTE DE LA TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRE

Les Conseils Portuaires prennent acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

BUDGET DES PORTS– DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Yannick CUVILLIER informe le Conseil Municipal qu'il convient de réajuster le budget des ports pour tenir compte du coût des travaux de rénovation et d'élargissement de la porte du bassin à flot attribué au groupement d'entreprises CHARIER GC/MATIERE SAS qui s'établit à 2 418 510,49 euros H.T.

Il convient également d'ajuster le montant des recettes obtenues pour cette opération soit : + 90 000 euros au titre de la DSIL.

Enfin, le montant des crédits nécessaires pour les écritures patrimoniales est également ajusté. Ces écritures d'ordre s'équilibrent avec la section d'investissement.

DÉCISION DES CONSEILS PORTUAIRES : Vote à l'unanimité.

TARIFS 2024 - PORTS DE PERROS-GUIREC

Yannick CUVILLIER propose au Conseil Municipal de réviser, à compter du 1^{er} janvier 2024, les tarifs des ports de Perros-Guirec.

L'augmentation prévisionnelle est de 7,6 % pour le bassin à flot, 6.20 % pour le port de Ploumanac'h et 3,5 % pour les mouillages extérieurs, les autres tarifs ne sont pas modifiés. Ces augmentations sont proposées compte tenu de la situation économique en cours (diverses hausses liées aux fluides, inflation et à la revalorisation du point d'indice des agents).

Yannick CUVILLIER précise que les Conseils Portuaires se sont réunis le 15 décembre 2023 pour émettre un avis.

M. DELVAUX du CLUPP du Linkin trouve inacceptable l'augmentation de 7,6% pour le bassin à flot. D'après ses calculs, une hausse de 2,5% maximum aurait été comprise et acceptée par les plaisanciers. Il faut revoir les charges pour justifier cette augmentation. Le CLUPP de Perros-Guirec refuse cette augmentation. Le CLUPP tient à ce que ses propos soient entendus et un courrier recommandé a été envoyé à Monsieur Le Préfet, pour indiquer notamment le non-respect des délais d'envoi des documents relatifs à l'ordre du jour.

M. PIERRE indique que les documents présentés aux Conseils Portuaires n'ont pas été remis dans les temps et qu'il aurait fallu deux documents : un pour Perros-Guirec et un pour Ploumanac'h.

Vincent CLAVEAU indique que l'ordre du jour précise qu'il s'agit d'une présentation du Débat d'Orientation Budgétaire et non le Budget Primitif 2024 ou le Compte Administratif 2023 des ports. Ce Débat d'orientations budgétaire est obligatoire - Article L 2312-1 du CGCT.

M. GUEGAN précise que le Conseil Municipal a l'obligation de voter après l'avis du Conseil Portuaire. Il faut bien que l'avis des membres des Conseils Portuaires soient indiqués avant le vote. Vincent Claveau informe que leur vote va être noté sur la délibération.

M. REMOND indique que 9% l'an passé puis 6,2% cette année pour Ploumanac'h cela fait beaucoup et que les usagers du port leur ont demandé de ne pas voter pour cette hausse.

Monsieur Le Maire explique que le budget des ports est un budget annexe. Un port communal ne peut pas réaliser de déficit. Il faut être à l'équilibre et donc trouver des recettes en face des dépenses engagées. Pour le budget communal, l'ensemble des tarifs ont été augmentées de 5,6% y compris les tarifs dit sociaux (cantine, ..).

Les tarifs de la manutention pour 2024 sont identiques à 2023 et les mouillages sont légèrement augmentées. La moyenne des contrats à flot du port de Ploumanac'h est de 1 000,00 € sur un an, avec la hausse, cela fait environ 62 euros par an de plus. Pour le bassin à flot, c'est environ 130 € annuel de plus.

Il va y avoir une nouvelle porte, beaucoup plus large, cela aurait été une erreur de ne pas l'élargir. Nous sommes un port de fond de baie, l'idée est de redynamiser les ports avec ce nouvel outil.

M. LE MEUR rappelle que malgré la hausse de 9% en 2023 il n'y a pas eu d'amélioration pour le port car la borne de Park ar Bivic est en panne et qu'il n'est pas possible de nettoyer son bateau sur place.

Yannick CUVILLIER précise que les bornes électriques et d'eau potable qui sont sur le port sont gérées par la Ville, le port ne paie pas les dépenses. La réglementation n'autorise plus le carénage sauvage, une aire de carénage aux normes est disponible au port du Linkin.

M. DELVAUX indique également que les tarifs devraient être proportionnels au temps d'accès à la mer.

Monsieur Le Maire indique que d'autres ports sont moins chers, comme Paimpol car les éclusiers ne sont pas payés par le port et qu'il y a des subventions du département, pas aux ports de Perros-Guirec et Ploumanac'h. Il faut que le budget soit équilibré.

M. GUEGAN indique qu'un Conseil Portuaire doit également servir à négocier auprès de l'autorité portuaire. Il demande à Monsieur Le Maire de faire un geste et de baisser les tarifs, baisse qui ne mettrait pas en péril le budget. Les plaisanciers ne sont pas contre une augmentation, mais pas dans les proportions proposées.

Monsieur Le Maire signale que la Mairie fait beaucoup pour les structures d'intérêt général de la ville et donne des subventions pour les médecins de la Ville, pour l'Ephad. La Ville attribue également de nombreuses subventions pour les associations nautiques : 31 000,00 € pour 2024. Ainsi, la Mairie participe au financement de 3 places de port aux J80 afin de permettre à des jeunes de faire de la voile, dans le cadre de sa politique nautique.

M. GUEGAN dit « Bravo » pour le rétablissement des profondeurs à Ploumanac'h, ce dossier avance et est très attendu.

Yannick CUVILLIER invite les Conseils Portuaires à :

- **APPROUVER** ces tarifs

DÉCISION DES CONSEILS PORTUAIRES :

Les agents des ports et invités ne prennent pas part au vote.

| CONSEIL PORTUAIRE PLOUMANAC'H | | | | CONSEIL PORTUAIRE BASSIN à FLOT | | | |
|---|------------|----------|----------|--|------------|----------|----------|
| VOTANT | ABSTENTION | CONTRE | POUR | VOTANT | ABSTENTION | CONTRE | POUR |
| M. LEON OU SUP | | | X | M. CUVILLIER | | | X |
| M. LE MEUR OU SUP | | X | | M. DELVAUX OU SUP | | X | |
| M. REMOND OU SUP | | X | | M. PIERRE OU SUP | | X | |
| M. PASQUIERS OU SUP | | | | M. ROPARTZ OU SUP | | X | |
| M. LE MERCIER OU SUP | | | | M. LE BANNER | | | X |
| M. Le Président association des plaisanciers | | X | | M. Le Président SRP | | X | |
| M. Le Représentant d'Armor Navigation | | | | M. Le Président Association des Plaisanciers | | X | |
| M. le Représentant de la CCI | | | | M. le Représentant de la CCI | | | |
| Mme la Représentante du CD | | | X | Mme la Représentante du CD | | | X |
| M. le Représentant de la commune de Trégastel | | | | M. le Représentant de la DDTM-DML | | | |
| M. le Représentant de la DDTM-DML | | | | M. Le Représentant des ports de pêche M. GALHAUT OU SUP | | | |
| M. Le Représentant des ports de pêche M. Le VERGE OU SUP | | | X | | | | |
| 6 votants | | 3 | 3 | 8 votants | | 5 | 3 |

Conseil de portuaire de Ploumanac'h :

3 votes contre

3 votes pour

Conseil Portuaire du Bassin à Flot :

5 votes contre

3 votes pour

Soit 8 votes contre et 6 votes pour

M. LEMERCIER étant parti un peu plus tôt n'a pas pris part au vote.

M. LE BANNER est très satisfait de la nouvelle porte à venir qui va attirer de plus grosses unités. La grue n'engendre pas de bénéfice, mais est très utile pour faire venir des clients. En tant que chef d'entreprise, il est également confronté à la hausse importante des fluides et il comprend que l'on ne peut pas être déficitaire. Il n'approuve pas les derniers articles de presse négatifs sur le port qui peuvent freiner de nouveaux arrivants potentiels.

OFFRE DE SERVICE 2024 – PHOTOCOPIES – PORTS DE PERROS-GUIREC

M. CUVILLIER indique que régulièrement des plaisanciers demandent à la Capitainerie de réaliser quelques photocopies. La Capitainerie peut répondre à cette demande mais il est proposé de mettre en place un tarif.

M. CUVILLIER propose au Conseil Municipal de mettre en place un tarif pour des photocopies et d'appliquer la même grille que le service urbanisme de la ville.

M. CUVILLIER précise que les Conseils Portuaires se sont réunis le 15 décembre 2023 pour émettre un avis.

M. CUVILLIER invite les Conseils Portuaires à :

- **APPROUVER** ces tarifs joints en annexe.

DÉCISION DES CONSEILS PORTUAIRES :

Vote à l'unanimité

➤ QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS DU CLUPP DU BASSIN A FLOT ET DES MOUILLAGES

Communication

➤ A noter que les liens fournis dans un mail par le port ne fonctionnent pas :
Liens vers les règlements :

Yannick CUVILLIER répond que depuis ce mail a été renvoyé avec le bon lien.

➤ Lettre sur l'augmentation tarifaire des résidents permanents :
Une lettre a été transmise par Thierry NIBELLE le 16 septembre 2023 = Il n'y a pas eu de réponse de la mairie ou du port de plaisance.

Ann-Katell GUEGAN répond que quelques résidents du port se sont groupés effectivement pour signer une pétition contre la mise en place des forfaits électricité. Malgré l'envoi d'avenants aux contrats aux résidents, beaucoup n'ont pas accepté cette évolution alors que certains les avaient réglés à partir du printemps. Nous avons reçu des plaisanciers à leur demande en capitainerie et avons échangé sur le sujet. Nous remarquons malheureusement que les auteurs de la pétition n'ont

pas pris le temps d'échanger directement avec la capitainerie ce qui est dommage. Nous avons pris en compte toutefois cette pétition.

Suite aux différentes discussions, nous avons décidé de ne pas donner suite à ces règlements et nous concentrer sur la possibilité de mettre en place des bornes électriques avec paiement au réel. Nous espérons les mettre en place courant 2024.

Par ailleurs pour rappel, à l'avenir toute facture émise sera suivie d'un titre de paiement dont le recouvrement sera assuré par l'huissier de la trésorerie de Lannion.

➤ **Règlement d'exploitation de la zone de manutention**

Le compte rendu du conseil portuaire du 03/02/2023 mentionne :

Règlement d'exploitation de la zone de manutention

Le collectif du sinistre du 4 Janvier 2022 a soumis à la mairie en 2022 une proposition de modification du "Règlement d'exploitation de la zone de manutention" afin de clarifier les responsabilités respectives des propriétaires et de la capitainerie lors des opérations de grutage et de mise sur ber. Étonné de n'avoir aujourd'hui aucune réaction à cette proposition, il souhaiterait pouvoir travailler au plus vite avec la Mairie sur ce sujet.

- Le document a été fourni avec les propositions de modification. Ce document va être étudié très prochainement par le service des ports.

Le compte rendu du dernier conseil portuaire du 20/04/2023 ne mentionne rien à ce sujet.

Depuis cette date, il y a eu des incidents lors des grutages des bateaux nécessitant des travaux.

Le dernier au mois d'Octobre 2023, un nouvel incident s'est produit à l'occasion du grutage du bateau 'Céleste' (sangle sur arbre d'hélice).

A noter qu'un incident (sangle sur sail drive) datant de 2019 est toujours en phase règlement par les assurances. Cette actualité démontre l'urgence d'un accord sur la modification de ce règlement.

Ann-Katell GUEGAN précise qu'à ce jour, deux incidents sont répertoriés depuis une dizaine d'années et sont liés à un problème de communication et au passage de sangles.

Les intérêts des parties doivent être respectés, mais il est toujours possible de revoir certaines clauses, nous restons ouverts à la discussion. Systématiquement, il est demandé à l'agent d'accueil de valider le rendez-vous de manutention avec un envoi du règlement en vigueur afin que chaque partie agisse en connaissance de cause.

➤ **Electricité sur les pontons**

Le rapport d'audit 2019 fait le constat suivant dans ses conclusions et préconisations :

5% des départs des plaisanciers des ports de Perros-Guirec sont liés au manque d'entretien des infrastructures (source : synthèse des enquêtes départs 2014-2017). En effet, nous constatons :

Des dysfonctionnements globaux :

- *Platelage de 4 pontons et catways brisés par endroit*
- ***Coupures d'électricité fréquentes et usure inhabituelle des anodes des bateaux***

4 ans plus tard, en 2023, les retours des usagers du port font état :

- Sur le ponton Dixi, prises non actives sur le côté impair
- Sur les pontons Dixi et Marie Augustine, usure anormale des anodes d'hélice
- Sur le ponton Saint Paul, coupures d'électricité fréquentes (le disjoncteur saute régulièrement).

Est-ce qu'une vérification de conformité des installations électriques par une société agréée (Socotec,...) a été réalisée et le cas échéant, ses conclusions peuvent-elles être transmises au CLUPP BAF? Nous attirons votre attention sur la dangerosité d'installations électriques défectueuses en milieu marin, particulièrement pour les bateaux en aluminium.

Ann-Katell GUEGAN répond que dès sa prise de poste elle a commandé un audit sur l'ensemble des installations électriques par la société SOCOTEC, en application de l'article R4226-16 du Code du Travail. Cette vérification portait sur tous les pontons et sur le coffret général. La fiche de route était alors explicite et le rapport de vérification a été transmis à l'entreprise CEGELEC pour établissement de devis. Les mises en conformités ont été réalisées en premier lieu sur les pontons puis sur le coffret principal.

Un budget a été consacré à l'électricité de 29 444.52 € pour la partie bassin à flot.

Parmi les actions réalisées 2023 :

- Remplacement des câbles sur Dixi
- Réparation des pontons Marie-Augustine – remplacement des tronçons défectueux
- Mise en sécurité du ponton Mutine avant l'intervention du chantier du Jaudy
- Conformité des installations électriques sur les pontons – 2 phases 8 jours de travail environ
- Conformité des installations électriques sur le coffret de comptage dont remplacement des disjoncteurs généraux des compteurs (2X80A 300ma) 3 jours de travail
- Mise en sécurité du ponton Yvonna avant l'intervention du chantier du Jaudy

Seules deux bornes étaient non actives sur le bout de Dixi. A noter qu'il y a une temporisation sur les bornes et qu'il faut la réenclencher toutes les 24h. Certains plaisanciers ne le savent pas forcément (des agents sont allés sur site).

Suite à la dernière intervention de Cegelec, constat de frottements des câbles sur le ponton Stella Maris côté gauche. Une partie a été remplacée et protégée.

Des plexis cassés sur les bornes vont être également changés. Un inventaire a été réalisé et les borniers seront sollicités. Par ailleurs, nous rappelons que l'accès au coffret central est dangereux et non accessible. Une sécurisation sera mise en place.

➤ Budget

Afin de mieux appréhender les enjeux budgétaires, le CLUPP souhaite disposer des éléments budgétaires tels que présentés au conseil portuaire du 20 Avril 2023 (Fonctionnement dépenses et recettes, Investissement dépenses et recettes) pour l'année 2023 et le projet de budget 2024, en distinguant les 3 centres de profit suivants : port du Linkin, port de Ploumanach, mouillages).

L'ordre du jour ne concerne pas le Budget Primitif 2024 mais le Débat d'orientations budgétaires 2024 (Article L 2312-1 du CGCT).

Pour information, les conseils portuaires à venir :

| | |
|-------------|------------------------|
| 15 février | Budget Primitif |
| 18 avril | Compte Administratif |
| 27 juin | Budget Supplémentaire |
| 14 novembre | Tarifs |
| 19 décembre | Orientation Budgétaire |

Une réunion avant les Conseils Portuaires de présentation du Budget Primitif 2024, sera fixée, afin de présenter à l'ensemble des membres le schéma d'élaboration d'un budget primitif en comptabilité publique ainsi que le principe d'une année budgétaire.

➤ Fréquentation du port

Avez-vous un suivi du nombre de bateau pour 2023 départ/arrivée pour les ports de Ploumanach, au Linkin et les mouillages pour les contrats d'amarrages ? Quel sont les chiffres de fréquentation « escales » ?
Nombre de bateaux Ploumanach, au Linkin et mouillages
Mouvements dans l'année : départs et arrivées.

| BAF | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|------------------|------|------|------|------|------|------|
| Contrats annuels | 378 | 374 | 384 | 402 | 397 | 394 |

2023 : 394 places occupées (+ 20 contrats d'hivernage 7 mois à cheval sur 2023 et 2024) sur les 572

ESCALES

BASSIN A FLOT

Avril à Septembre 2023/2022 : 677 bateaux accueillis (+30%) et 2336 nuitées (+53%)

PORT DE PLOUMANAC'H conserve sa liste d'attente (33), avec ses 226 places à flots et 130 places à l'échouage.

Soit au total 340 emplacements + 16 pour les visiteurs

2023 : 283 places occupées sur les 340

ESCALES

PORT DE PLOUMANAC'H

Avril à Septembre 2023/2022 : 217 bateaux accueillis (-23%) et 2265 nuitées (+5%)

ZONES DE MOUILLAGES

Trestraou/Pors ar goret/Arcades/la Douane : 128 mouillages dont 5 navires à passagers

Linkin : 179 mouillages

Soit 307 mouillages dont 176 mouillages occupés. Nouvelle réglementation.

Informations dont touristiques demandées à la capitainerie :

1585 demandes d'infos au mois de juillet

2179 demandes d'infos au mois d'août

Départs en 2023 au Bassin à Flot : 20

Raisons : sur listes d'attente depuis de nombreuses années, ventes de bateaux car trop âgés, ventes de bateaux en souhaitant dans quelques mois ou années en racheter un, pour raison professionnelle dans le cas de résident à l'année.

Nouvelles demandes BAF pour 2024 en janvier et septembre : **23** pré-réservations

Dont 3 bateaux de Trébeurden, 1 de Tréguier

De nouveaux propriétaires : des plaisanciers qui viennent s'installer dans le secteur, qui investissent dans une grande unité...

➤ Parkings

Capitainerie

Il manque un espace « vélo » près de la capitainerie.

En été, il y a un problème de gestion des stickers car les places sont souvent occupées par des voitures sans sticker. (Touristes, personnel de la crêperie, ...)

Ann-Katell GUEGAN informe qu'un porte-vélo a été installé à proximité des pontons et nous avons l'intention de mettre en place un abri à vélo à l'arrière de la capitainerie en 2024. De plus, un emplacement PMR a été réalisé également courant 2023.

Concernant le parking, les places occupées étaient pour les plaisanciers. Des rondes étaient réalisées tous les jours et des stickers ont été distribués à ceux qui n'en avaient pas.

Parfois lors des locations de la salle de réunion des personnes participantes se sont garées dans le parking mais cela est resté très exceptionnel et sur une durée limitée.

Cale du LINKIN

Le LINKIN manque cruellement de place en été (2 places prises par les kitesurfeurs avec panneau interdit de stationner !), pas moyen de se garer avec la remorque de l'annexe.

Il y a un arrêté de réservation d'emplacement pour l'école de Kite Surf (titre de paiement)

Il y a-t-il une réflexion en cours sur le sujet ?

Monsieur Le Maire informe qu'une réflexion est en cours.

Jet ski & ski nautique dans les mouillages

Durant l'été, des points d'incivilité ont été observés sur les zones de mouillage (jet ski, skis nautiques, ...)

Conformément à l'article 26 et 27 du règlement particulier de police des ports, il est interdit de pratiquer tout sport nautique, notamment la voile, l'aviron, le kayak la natation les plongeurs à partir d'ouvrages portuaires, la plongée sous-marine et tout sport de glisse, ainsi que le ski nautique sur le plan d'eau et dans les chenaux d'accès. (Arrêté de la Préfecture Maritime).

L'activité des associations nautiques est autorisée par dérogation à l'article 26, sous la pleine et entière responsabilité de son directeur ou de son Président. Le mouillage de bouées comme parcours dans les chenaux et l'utilisation des bouées de chenal comme marque de parcours sont formellement interdits.

Le policier portuaire peut intervenir sur le plan d'eau et dans le chenal, mais il n'est pas toujours disponible - sinon il s'agit du rôle des affaires maritimes.

Auriez-vous l'arrêté municipal qui désigne les membres du conseil portuaire suivant l'article R5314-17,18 du code des transports ?

Vincent CLAVEAU indique que l'arrêté de nomination est à l'affichage en mairie et il sera joint au compte-rendu du Conseil Portuaire.

Quelle est la Compagnie d'assurance qui gère le port du Linkin ?

L'assurance est la PNAS Assurfin 159 rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS.

A ce jour, nous n'avons pas reçu les documents qui doivent être présentés au conseil portuaire. (Ces documents doivent être communiqués 8 jours avant le conseil portuaire) –

Les délibérations ont été envoyées par mail le 13/12/2023 en matinée.

Monsieur Le Maire indique également que les articles de presse parus ont plus ennuyé les agents portuaires que les élus.

QUESTIONS CLUPP DE PLOUMANAC'H

Les tarifs 2024 :

Nous sommes très surpris par cette nouvelle forte augmentation de +6,2% à Ploumanac'h pour 2024. Après l'augmentation de +9% pour 2023, nous espérons un peu de répit. Ces augmentations successives deviennent de plus en plus insupportables pour les plaisanciers de Ploumanac'h.... Nous rappelons que dans ce port la plupart des bateaux sont des pêches-promenades de 5 à 7 mètres appartenant le plus souvent à des retraités qui n'ont pas de gros moyens.

Notre refus d'accepter cette augmentation s'explique d'autant plus facilement que l'on sait que pour 2024 il n'est quasiment pas prévu de budget de travaux ou d'entretien. Même constat qu'en 2023.

Le sujet de cette réunion n'est pas le Budget Prévisionnel 2024 mais le Débat d'orientations budgétaires 2024 - Article L 2312-1 du CGCT, le Compte Administratif 2023 n'est pas à l'ordre du jour.

Selon nos observations les tarifs appliqués à Perros se révèlent parmi les plus élevés de la côte Nord (ex : Lézardrieux +4%).

Par ailleurs nous avons été très choqués d'observer que les tarifs 2024 ont été affichés sur les panneaux de la capitainerie dès le 1^{er} décembre !!!

Depuis de très nombreuses années, suite à un contentieux avec les plaisanciers au sujet d'une augmentation de tarifs, l'affichage du projet de tarifs avait été déclaré non conforme. La réglementation est donc un

affichage 15 jours avant le Conseil Portuaire avec Procès Verbal de constat de la Police Municipale ou agent de police portuaire.

Petit rappel de la législation en vigueur :

Article R*141-2 Abrogé par DÉCRET n°2014-1670 du 30 décembre 2014 - art. 4 Modifié par Décret n°2003-920 du 22 septembre 2003 - art. 1 () JORF 27 septembre 2003

Le conseil portuaire est obligatoirement consulté sur les objets suivants :

- 1° La délimitation administrative du port et ses modifications ;
- 2° Le budget prévisionnel du port, les décisions de fonds de concours du concessionnaire ;
- 3° Les tarifs et conditions d'usage des outillages, les droits de port ;

« Les tarifs de la redevance annuelle, due par chaque titulaire d'un mouillage, est fixé chaque année, par le conseil municipal, après avis du conseil portuaire ».

La borne du port :

Cette borne est en panne depuis plus d'un an. Pourquoi n'est-elle toujours pas réparée ?????

En période de pénurie budgétaire, cela compte ! Or, vous vous êtes plaint récemment que cette borne ne rapporte que 1500€ pour l'année !!!

Démonstration : Sur 5 mois forts de l'année, avec un seul passage à carte bancaire (tarif 11€), cela donne une recette de 1650€. Durant cette période, il y a au moins 10 passages quotidiens. Ce qui monte la recette à 16500€. A cela il faudrait encore rajouter les achats de cartes de passage !!!

Ann-Katell GUEGAN explique que la borne ne peut plus être réparée car le produit est obsolète et que l'entreprise n'avait pas prévu qu'il n'y aurait pas de solution. Il faut donc étudier d'autres possibilités. Des devis sont à l'étude.

| | Dépenses ttc AR MARINA | Recettes bornes | Remarques |
|------|------------------------|-----------------|--|
| 2019 | 837.60 € | 2013 € | |
| 2020 | 1887.60€ | 1422 € | A partir de 2020 pannes répétitives. |
| 2021 | 2331 € | 1415 € | Au-delà de la maintenance, |
| 2022 | 4993 € | 1276 € | réparation et interventions plus |
| 2023 | 0 € | 220 € | nombreuses. En 2023, Ar Marina nous indique qu'ils sont dans l'incapacité de résoudre le dysfonctionnement car les pièces ne se font plus. |

Auparavant carte cale 25 passages / 10 € - aujourd'hui 13.86 € / 2022 - 16 € 2023 Tous les 2 ans paiement à nouveau de la carte.

Pour 2024, confirmation qu'une borne est planifiée sur le projet d'investissement. Ce projet doit être validé Le coût est de 15 000 € HT (système d'horodateur avec intégration systématique de l'immatriculation, et introduction du système LAPI).

« Bonjour Madame Guegan,

Veillez trouver en pièce jointe notre offre concernant la remise à niveau de votre kiosque, accompagnée d'un didacticiel.

Nous sommes désolés, mais il nous est impossible de remettre en état de fonctionnement vos kiosques actuels en raison de l'indisponibilité des pièces détachées qui ne sont plus fabriquées.

Notre équipe vous propose notre dernière innovation, qui nous permet d'avoir la maîtrise du matériel à l'avenir car nous en sommes les concepteurs.

Cette solution dématérialise les badges et le paiement sur le kiosque en faisant transiter toutes les opérations par l'application QIPEO.

Grâce à cette application, vous pouvez effectuer des paiements en ligne. Après l'achat, un QR-code est généré sur votre smartphone. Il vous suffira de le passer devant votre kiosque actuel (modifié) pour ouvrir la barrière.

Je reste à votre disposition pour toute demande d'information.

Bien cordialement »



Arnaud CRAFF
Chargé d'Affaires
Business Manager

+33 (0)2 98 53 99 36
+33 (0)6 70 78 14 31
a.craff@armarina.com

4, rue Victor Schoelcher
29900 Concarneau
www.armarina.com



Les plaisanciers en contrat dans le port exigent que la réparation soit faite au plus vite. Cette absence de borne occasionne des désagréments conséquents :

- Passages excessifs à la cale, de voitures, remorques, matériels des plongeurs, etc....
- Multiplication de l'occupation des stationnements de remorques qui n'ont rien à faire là.
- Par moment, nos bateaux ne peuvent mêmes plus accoster pour embarquer des passagers ou du matériel !

Cela correspond à une activité normale d'un port. La cale est située dans un lieu difficilement accessible. Il existe un parking à proximité et des racks ont été installés condamnant ainsi quelques places de stationnement.

Nous proposons de revoir la signalétique en adéquation avec l'installation de la nouvelle borne.

Les Annexes :

Cette question n'est toujours pas résolue. On vous l'accorde, il y a pas mal d'indiscipline de la part des utilisateurs. Nous demandons depuis longtemps qu'il y ait une place réservée pour les plaisanciers ayant un contrat à l'année. Cette demande serait-elle discriminatoire ?

L'autre solution serait d'ajouter des racks supplémentaires.

Il faut environ 3 racks pour stocker 30 annexes et il n'y a pas suffisamment de place pour mettre un rack supplémentaire, cela supprimerait des places de parking. Il n'y a pas de place réservée, cela est interdit et également de mettre un cadenas. Toute privatisation d'une espace « annexe » sera sanctionné par l'agent

de police portuaire et /ou la police municipale (coupe boulon pour supprimer les chaines et cadenas). Il faut une équité entre tous les plaisanciers.

A noter, la veille régulière des agents portuaires sur les annexes. L'agent en charge de la police portuaire fait des passages fréquents et agit lorsqu'il n'y a pas de respect sur la conformité. Des opérations « coups de poing » seront menées avec la Police Municipale et les annexes non conformes seront mises en fourrière et restituées contre un montant restant à définir.

De même, les amarrages situés en haut de grève et non utilisés seront supprimés par la police portuaire (constat J et suppression J+2).

La Propreté et la sécurité du port :

La cale :

Le revêtement de la cale est nettoyé régulièrement, malgré cela il reste très glissant. En perspective il faudrait prévoir un autre revêtement.

Idéalement ce serait d'avoir une cale en béton mais pas forcément conforme par rapport aux normes environnementales et le coût reste très élevé. Un nettoyage plus fréquent l'été est à valider.

Les poubelles :

Au port de Ploumanac'h, la direction n'applique pas la réglementation en vigueur (annexe V de la convention Marpol). Il est obligatoire d'avoir des poubelles avec tri sélectif au port.

Le bureau du port a une poubelle de tri et d'ordures ménagères. Cela concerne plus particulièrement les services de la Ville et cela sera vérifié. Il faut contacter le service Proximité de la ville lorsqu'il y a un débordement des poubelles à Ploumanac'h et aux abords du port.

La vitesse :

La réglementation concernant la vitesse dans le chenal n'est pas suffisamment respectée. Depuis l'été dernier une société de location de paddle et de kayak propose des prestations au départ de Tourony. Dès la montante de nombreuses embarcations traversent le chenal au risque de collisions avec les bateaux qui rentrent à ce moment. Merci de faire des messages de rappels à tous.

Une information sera faite auprès la mairie de Trégastel pour que la police du maire soit appliquée et également pour la question de ski nautique. Les plaisanciers doivent néanmoins rester vigilants et faciliter le passage.

Chaines mère et bouées :

Les chaines mères n'ont pas été changées depuis la création du port (dans les années 1970). Actuellement sur les lignes G et H les chaines ne tiennent plus. Y a-t-il une vérification des parties métalliques des blocs où se fixent les manilles des chaines mère ?

En 2023 :

Echouages côté Bellevue, enlèvement chaine mère et remplacement par des blocs et bouées. Changement de nombreuses guirlandes sur le plan d'eau et remplacement des altères cassées. Entretien courant (mettre au propre les vieilles manilles, bouée, bouts, ...HS)

Chaîne mère changée sur la ligne Z, la ligne des professionnels. L'équipe n'a pas constaté de problématiques nécessitant d'intervenir sur la totalité des chaînes pour les lignes G et H. Selon les vents et la marée, les lignes sont sollicitées différemment.

Demandes possibles auprès de l'entreprise Monfort car nécessité d'avoir des plongeurs mais préparation à venir au dragage avec mise en place avant/après chantier.

L'équipe n'intervient pas sur les parties métalliques. La société Monfort qui intervient tous les ans sur les chaînes font des tests et nous indiquent que ces parties métalliques ne sont pas endommagées. Il faudrait mettre à sec le port pour aller chercher ces blocs métalliques (source E Monfort).

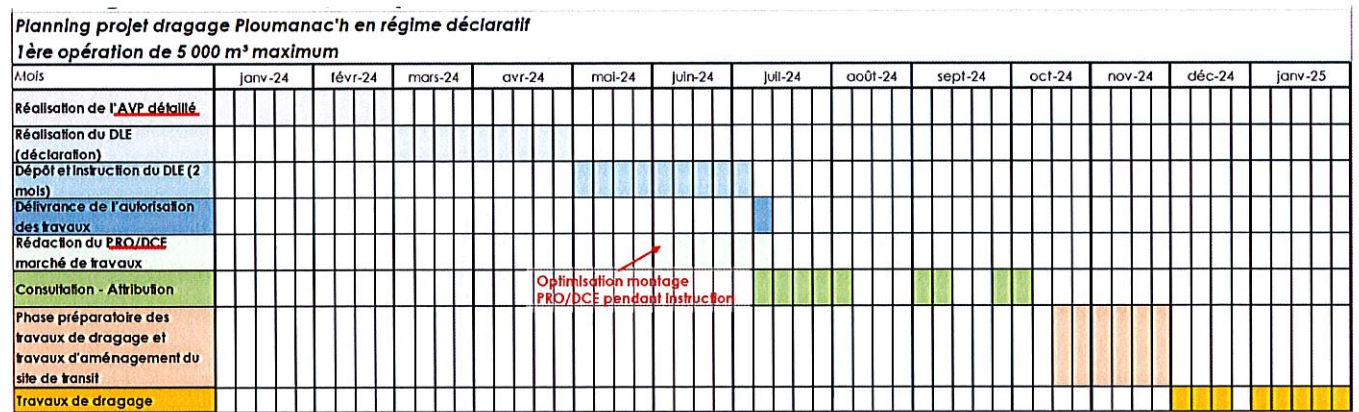
Côté Trégastel :

L'accès à la cale n'a toujours pas été empierré. Pour passer sous la passerelle il faut maintenant un 4/4 sinon le passage est impossible. L'empierrement n'est pas prévu. L'équipe portuaire est passée avec le véhicule Combo sans difficultés. Cela a été vérifié sur site (photo diffusée pendant le CP). Du perré est cependant mis une fois par an par les services techniques, l'opération sera renouvelée en 2024.

Désenvasement :

Depuis le dernier Conseil portuaire (plus de 6 mois), où en est-on de cette affaire ??? Plusieurs réunions auraient eu lieu, nous n'avons été ni informé ni consulté. Au final, quelle est la planification exacte ?

Voici le projet de planification qui date de cette semaine :



Yannick GUEGAN fait part de sa satisfaction sur les avancées de ce projet.

Monsieur Le Maire répond que c'est important d'avoir une gestion collégiale entre les pêcheurs, les usagers et les plaisanciers. Il indique avoir rencontré le Secrétaire d'Etat en charge de la mer et avoir échangé avec lui. Le député Eric BOTHOREL est intervenu récemment auprès du Ministre et travaille dans ce sens.

Pour conclure, Monsieur le Maire affirme : « nous vous entendons, nous vous écoutons, tout se fait dans le sens du développement et de la redynamisation des ports de Perros-Guirec. Nous avons besoin de vous pour faire venir les bateaux dans les ports. Plus il y aura de bateaux et plus les ports vivront et plus nous pourrons améliorer les services et les infrastructures ».

La séance est levée à 19h35

Fait à Perros-Guirec, le 15 décembre 2023

Les Présidents,

Erven LEON



Yannick CUVILLIER



